



Le Saint-Siège

MESSAGE-VIDÉO DU PAPE FRANÇOIS AU VI^e CONGRÈS MONDIAL CONTRE LA PEINE DE MORT

[OSLO, 21-23 JUIN 2016]

Je salue les organisateurs de ce congrès mondial contre la peine de mort, le groupe de pays qui le soutiennent, en particulier la Norvège, pays d'accueil, ainsi que tous les participants : représentants des gouvernements, des organisations internationales et de la société civile. Je désire en outre exprimer ma gratitude personnelle, ainsi que celle des personnes de bonne volonté, pour leur engagement en faveur d'un monde libéré de la peine de mort.

Un signe d'espérance est le développement, dans l'opinion publique, d'une opposition croissante à la peine de mort, même comme instrument de légitime défense sociale. En effet, aujourd'hui, la peine capitale est inadmissible, quelle que soit la gravité du crime de la personne condamnée. C'est une atteinte au caractère inviolable de la vie et à la dignité de la personne humaine, qui distingue le dessein de Dieu pour l'homme et la société et sa justice miséricordieuse et empêche l'accomplissement de la juste finalité des peines. Elle ne rend pas justice aux victimes, mais alimente la vengeance. Le commandement « tu ne tueras point » a une valeur absolue et inclut aussi bien l'innocent que le coupable.

Le jubilé extraordinaire de la miséricorde est une occasion propice pour promouvoir dans le monde des formes toujours plus évoluées de respect pour la vie et pour la dignité de chaque personne. Il ne faut pas oublier que le droit inviolable à la vie, don de Dieu, appartient également au criminel.

Aujourd'hui, je désire encourager chacun à œuvrer non seulement pour l'abolition de la peine de mort, mais également pour l'amélioration des conditions de détention, afin qu'elles respectent pleinement la dignité humaine des personnes privées de la liberté. « Rendre justice » ne signifie pas rechercher la punition comme fin en soi, mais faire en sorte que la finalité fondamentale de toute peine soit la réhabilitation du criminel. La question doit être considérée dans l'optique d'une

justice pénale ouverte à la possibilité de réinsertion du coupable dans la société. Il n'y a pas de peine utile sans espérance ! Une peine fermée sur elle-même, qui ne laisse pas de place à l'espérance, est une torture, ce n'est pas une peine.

J'espère que ce congrès pourra apporter un élan renouvelé à l'engagement en vue d'abolir la peine capitale. C'est pourquoi j'exhorte tous les participants à poursuivre cette grande initiative et je les assure de ma prière.